

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-07-051

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Grégoire SOUQUE

<u>Date de Convocation</u> :	17 juillet 2023	<u>Séance du 24 juillet 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> :	28 juillet 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	23	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI À Fabrice BAUDOIN, Marie-Paule FOURMENT À Jeanine FAVRE SECOND, Estelle ROLLE À Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN À Renée THOMAS, Martine THEVENIN À Christèle PELISSIER, Jean-Marc FOUIN À Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,

- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35^{ème})

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 27 juin 2023, il convient de mettre à jour celui-ci compte tenu des mouvements de personnel (départ retraite, mutation...)

Vu l'avis du comité social territorial **en date du 30 juin 2023,**

Monsieur le Maire propose :

La suppression des emplois ci-dessous :

Filière	Grade	Motif suppression	Date de suppression
Service Technique			
Technique	Ingénieur Principal TC	Départ retraite	01/07/2023
	Technicien ppal 1 ^{ère} classe TC	Départ retraite	01/07/2023
Service crèche			
Technique	Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe TNC 28 h00	Rupture conventionnelle	01/07/2023
Service PM			
Police municipale	Chef de police TC	Départ retraite Grade en voie d'extinction	01/07/2023
Service Administratif			
Guichet unique	Adjoint administratif TNC 28 H	Augmentation du temps de travail	01/09/2023

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs afin de permettre de remplacer certains personnels partis en retraite ou bien mutés dans une autre collectivité dans le but d'assurer la continuité du service public.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création :

- Un poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à pourvoir à partir du 01/09/2023
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à pourvoir à partir du 01/09/2023 (service population)

Oui l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

➤ **DÉCIDE**

- La suppression :

Filière	Grade	Motif suppression	Date de suppression
Service Technique			
Technique	Ingénieur Principal TC	Départ retraite	01/07/2023
	Technicien ppal 1 ^{ère} classe TC	Départ retraite	01/07/2023

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 084-218400810-20230724-2023_07_051-DE

Service crèche			
Technique	Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe TNC 28 h00	Rupture conventionnelle	01/07/2023
Service PM			
Police municipale	Chef de police TC	Départ retraite Grade en voie d'extinction	01/07/2023
Service Administratif			
Guichet unique	Adjoint administratif TNC 28 H	Augmentation du temps de travail	01/09/2023

▪ La création :

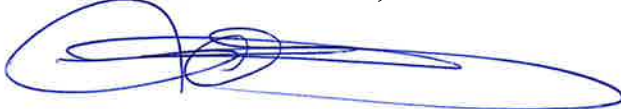
- Un poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à pouvoir à partir du 01/09/2023
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à pourvoir à partir du 01/09/2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter les agents ci-dessus référencés
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 25/07/2023

La secrétaire de séance,



Jade MORENAS

Le 25/07/2023

Le Maire,



Grégoire SOUQUE

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le



ID : 084-218400810-20230724-2023_07_051-DE